

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL
Du jeudi 16 juin 2022 de 19h30 à 20h30**

Date de convocation : 10 juin 2022

PRÉSENTS : Mmes ARRADA, MONTEIL, BAGA, M REVOL,
MAUCLERE,

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M VALVERDE
à Mme ARRADA, Mme LARUELLE à M MAUCLERE, Mme
BELLOT GURLET à M REVOL

INVITES :

Secrétaire de séance : M Philippe Revol

Ordre du jour

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Syndical du 16/06/2022
2. Délibération N° 928 : Augmentation de la quotité du temps de travail de l'Assistante RH
3. Délibération N° 929 : Création d'un poste d'infirmière de classe normale
4. Délibération N° 930 : Convention partenariat Référent santé et SICSOC
5. Questions diverses

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du dernier Conseil syndical est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Délibération n° 928 : Augmentation de la quotité du temps de travail de l'Assistante RH

La Présidente présente la DM et précise que cette augmentation de temps est nécessaire suite à la non reconduction d'un DRH. Cette dernière est approuvée à l'unanimité des Conseillers présents et représentés.

3. Délibération n° 929 : Création d'un poste d'infirmière de classe normale

Madame la Présidente présente cette délibération. L'obligation est légale d'avoir une infirmière dans un multi-accueil de plus de 25 places. L'obtention du concours de la fonction publique par l'agent permet d'officialiser une fonction qui était jusque-là assurée officieusement. Cette dernière est approuvée à l'unanimité des Conseillers présents et représentés.

4. Délibération n° 930 : Convention partenariat Référent santé et SICSOC

Madame la Présidente présente cette délibération. Il s'agit, au même titre que la délibération précédente, une obligation légale. Cependant, elle reste difficile à mettre en place et régulariser. Effectivement, les docteurs sont souvent très intéressés mais leur emploi du temps ne leur permet pas d'honorer le cahier des charges.

L'équipe du multi-accueil a déjà rencontré le docteur et envisage une collaboration de qualité.

Cette dernière est approuvée à l'unanimité des Conseillers présents et représentés.

5. Questions diverses

- Il est demandé que le rapport d'activité soit envoyé aux maires et aux DGS des deux communes. Les élus-s ont un rôle important de communication en direction de leurs pairs au sein de chaque collectivité. Il est convenu, à la demande du directeur, qu'il ne présentera pas ce rapport car l'année 2021 correspond à son arrivée et où « sa griffe » n'est pas marqué.
- La question se pose sur l'état de connaissances du centre socio-culturel des élus des deux communes. Outre le rapport d'activité, la présidente propose que les élus des deux communes puissent visiter le centre à la rentrée de septembre 2022.
- Il est demandé que les maires et élus soient invités pour la fête du centre.